GAMMARTH IMMOBILIERE
SA au capital social de 1 000 000 DT
Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi
Immeuble AL KARAMA HOLDING
Les berges du lac Tunis 1053
MF: 425194L/P/M/000
TEL :+ 216 71 962 218 – fax : +216 71 962 175
www.gammarth-immobiliere.tn
Contact@gammarth-immobiliere.tn

# Avis de Vente au plus offrant
# Appel d'Offres n° 01/2016

La société Gammarth Immobilière (G.I), Société de droit tunisien propriété de l'Etat et mandatée par ce dernier, se propose de lancer un appel d'offres de Cession à l'amiable pour le compte de l'Etat tunisien de deux (02) biens immobiliers en Lots séparés sis à Gammarth et à La Marsa:

| Lot | Villa | Titre Foncier | Adresse | Emplacement | Sup. Terrain | Sup. Couv. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| I | **Villa La Convalescence** | 69485 Tunis | 3, Angle Avenue Farahat Hached et Rue de la Tourterelle- La Marsa. | Dans un quartier résidentiel, en haut de la Colline de Gammarth. | 1500 m2 | 775 m2 |

| Lot | Terrain | Titre Foncier | Localisation | Vocation | Superf. | CUF | COS | Hau-teur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| II | **Lot Jamila** | 124579 Tunis | Rue Mohamed Saleh El Malki, Marsa plage | Habitat Individuel | 403 m2 | 0,8 | 0,3 | 12 m R+2 |

*Les Plans de situation sont disponibles sur le site www.gammarth-immobiliere.tn , ou directement chez Gammarth Immobilière.*

*Les biens immobiliers objet de la cession relèvent de la propriété privée de l'Etat tunisien. La propriété a été acquise par l'Etat aux termes des décisions de confiscation et en application du Décret-loi n° 2011-13.*

***La villa « La convalescence » objet du lot I est libre de tous droits ou hypothèques.*** *Elle est située dans un quartier résidentiel calme et marquée par un emplacement stratégique en haut de la colline de Gammarth, la demeure bénéficie d'une vue panoramique sur mer dominant la zone touristique et à proximité de la plage de la Marsa. Elle est desservie par l'avenue Farhat Hached.*

*Le bâtiment présente une structure stable et en bon état. La villa est en phase de maçonnerie, enduit et revêtement. Elle a subi des effets de dégradation. Tous les lots spéciaux doivent être étudiés et refaits de nouveau.*

*La vente porte sur les divers ouvrages, équipements et biens dans l'état où ils se trouvent, à constater sur place par le soumissionnaire et ses conseillers sous sa propre responsabilité.*

Toute personne physique ou morale désirant prendre part au présent appel d'offres est autorisée à visiter les biens mis en vente. Les visites seront organisées sur rendez-vous durant la période allant du 11 Janvier

au 06 février 2016 de 09h à 17h. Les candidats devront en formuler la demande de visite auprès de Gammarth Immobilière selon les conditions fixées dans le cahier des charges (C.C) et après retrait de ce dernier contre le paiement au service financier de la société aux heures ouvrables, de la somme non remboursable de cent dinars (100 DT) en espèces ou par chèque.

Chaque candidat est admis à participer à un ou deux lots séparément. Les soumissionnaires feront parvenir leurs offres par voie postale, sous pli recommandé, par rapid-poste ou les déposer directement au bureau d'ordre de Gammarth Immobilière contre décharge. Les offres seront placées sous enveloppe extérieure fermée et scellée avec la mention :

**Destinataire : Société Gammarth Immobilière**
**Adresse : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Immeuble Al Karama Holding Les berges du lac 1053 Tunis - Tunisie**
**Objet : Participation à l'Appel d'Offres n° 01/2016**
***«A Ne Pas Ouvrir par le service du bureau d'ordre»***

Cette enveloppe extérieure comportera les pièces administratives et financières de A à F énumérées dans l'art. 8 « contenu des offres » dont le cautionnement de participation selon les conditions figurant au C.C et fixé forfaitairement à quinze mille dinars **(15 000 DT) par lot**.

**La date limite** de remise des offres est fixée au **Mardi 09 février 2016 à 16h00**, le cachet du bureau d'ordre de G.I faisant foi. **La séance publique d'ouverture des plis** sera tenue le même jour à 16h30 au siège de la société (salle de réunion 3ème étage) en présence d'un huissier notaire et des soumissionnaires ou leurs représentants (munis d'une pièce d'identité et d'une procuration).

Les soumissionnaires demeurent liés par leurs soumissions pendant **cent vingt (120)** j**ours** à compter du jour suivant la date limite de réception des offres. **G.I**